

ASA DE GUYENNE ET DU VILLENEUVOIS***3^{ème} Rallye Cœur des Bastides******11 et 12 novembre 2017***

www.asa-de-guyenne-et-du-villeneuveois.com

REGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes français.

NOTE IMPORTANTE A MESDAMES ET MESSIEURS LES CONCURRENTS

C'est grâce à la compréhension des Riverains et des Municipalités des communes traversées par le Rallye que l'**ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DE GUYENNE ET DU VILLENEUVOIS** ont pu organiser pour vous cette 3^{ème} édition du Rallye **Cœur des Bastides**.

C'est cependant grâce à votre sportivité et par l'attitude responsable que vous adopterez lors des reconnaissances du parcours, que la pérennité de l'épreuve pourra être assurée.

Nous vous demandons expressément de **RESPECTER LE CODE DE LA ROUTE et les consignes de sécurité**, afin de préserver la sécurité et la tranquillité des populations et des villages qui vous accueillent. Suivez scrupuleusement les limitations de vitesse et les horaires réglementés prévus pour les reconnaissances, qui ne sont pas des essais.

**EN ACCORD AVEC LES SERVICES PREFECTORAUX ET LA GENDARMERIE, ET AFIN
DE RESPECTER LA TRANQUILITE DES RIVERAINS, LA REGLEMENTATION
SUIVANTE SERA APPLIQUEE :**

Reconnaisances interdites de 12h00 à 14h00

Limitation à 50 km/h sur les routes des épreuves spéciales

Les reconnaissances de nuit sont formellement interdites

Des reconnaissances seront organisées conformément à la réglementation française des rallyes les :

Dimanche 05 novembre 2017 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00

Samedi 11 novembre 2017 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00

De nombreux contrôles seront effectués. En sus des procès-verbaux éventuels, des sanctions sportives pouvant aller jusqu'à la mise hors course (refus du départ) sanctionneront les contrevenants, sans qu'ils puissent prétendre à un quelconque remboursement des droits d'engagement.

Afin de veiller à ce qu'aucune dégradation ne soit apportée à l'environnement : tous repères, marques, affiches, panneaux sont rigoureusement interdits. En accord avec les communes traversées par le rallye, les organisateurs se réservent le droit de limiter et de baliser le passage dans les cordes.

Nous comptons sur votre sportivité, et votre courtoisie. De l'élégance de votre attitude et de votre comportement responsable dépend l'avenir des Rallyes.

**Le Comité d'Organisation vous souhaite un agréable rallye et vous remercie par avance
de votre sportivité !**

3^{me} Rallye Cœur des Bastides- 11 et 12 novembre 2017

REGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

NOTA : *S'inscrivant dans une démarche de développement durable, le présent règlement, la liste des concurrents engagés et les ordres de départ, les horaires de convocation et les divers renseignements concernant les équipages ne seront pas envoyés par courrier, mais paraîtront sur le site du rallye :*

asa-de-guyenne-et-du-villeneuvois.com

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement :	Lundi 11 septembre 2017.
Ouverture des engagements :	Lundi 11 septembre 2017.
Clôture des engagements :	Jeudi 02 novembre 2017 à minuit.
Parution du road-book :	Dimanche 05 novembre 2017.
Remise du road-book :	Dimanche 05 novembre 2017 à l'hôtel Ibis Styles, route de Fumel 47 300 Villeneuve sur Lot de 8h30 à 12h00 et de 13h45 à 18h00 Samedi 11 novembre 2017 au Parc des expositions Georges Lapeyronie, 47300 VILLENEUVE SUR LOT.
Dates et heures des reconnaissances :	Dimanche 05 novembre 2017 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00 et le samedi 11 novembre 2017 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00.
Vérifications des documents et des voitures :	Samedi 11 novembre 2017, de 14h00 à 19h00, Parc des expositions Georges Lapeyronie, 47300 VILLENEUVE SUR LOT.
Heure de mise en place du parc de départ le :	Samedi 11 novembre 2017 à 14h00.
1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le : ..	Samedi 11 novembre 2017 à 19h00.
Publication des équipages admis au départ, des heures et ordres de départ le :	Samedi 11 novembre 2017 à 20h00.
Briefing des pilotes le :	Samedi 11 novembre 2017 lors des vérifications administratives.
Départ de :	Villeneuve sur Lot, Parc des expositions Georges Lapeyronie, le dimanche 12 novembre 2017 à 8h30 (première voiture).
Arrivée à:	Villeneuve sur Lot, Parc des expositions Georges Lapeyronie, le dimanche 12 novembre 2017 à 14h06 (première voiture).
Vérification finale:	Garage BELBES à Monflanquin.
Publication des résultats du rallye le :	Dimanche 12 novembre 2017, 30 minutes après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent.

Remise des prix : Dimanche 12 novembre 2017, à l'ouverture du parc fermé, Parc des expositions Georges Lapeyronie, 47300 VILLENEUVE SUR LOT.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'association sportive automobile de Guyenne et du Villeneuvois organise, en qualité d'organisateur administratif et en qualité d'organisateur technique, les 11 et 12 novembre 2017, une épreuve dénommée :

3^{ème} Rallye Cœur des Bastides

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Aquitaine Guyane le 31/08/2017 sous le numéro 38 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 801 en date du 31/08/2017.

Comité d'organisation :

ASA DE GUYENNE ETR DU VILLENEUVOIS

Président : Monsieur Daniel ALEIXO

Secrétariat du rallye :

Chez Monsieur Daniel ALEIXO

« LASCANALS »

47340 Hautefage la Tour

Tél. : 06.03.92.77.03

Fax : 05.53.96.62.83

Courriel : aleixo.competition@gmail.com

Site Internet : asa-de-guyenne-et-du-villeneuvois.com

Permanence et secrétariat du rallye le jour de l'épreuve:

Parc des expositions Georges Lapeyronie, 47300 VILLENEUVE SUR LOT, le samedi 11 novembre 2017 de 14h00 à 19h00 et le dimanche 12 novembre 2017, de 7 h30 à la fin de la manifestation.

Organisateur technique :

ASA DE GUYENNE ET DU VILLENEUVOIS

Siège social : Maison de la Vie Associative – 54 rue Coquard – 47 300 VILLENEUVE SUR LOT.

Président : Monsieur Daniel ALEIXO– Las Canals - 47340 HAUTEFAGE LA TOUR.

Tél. : 06.03.92.77.03

Courriel : aleixo.competition@gmail.com

1.1P. OFFICIELS

FONCTION	NOM, PRENOM	N° de licence	Code ASA
<i>Commissaires sportifs :</i>			
<i>Président :</i>	COMBE Robert	11108	10/06
<i>Membres :</i>	FOURCADE Annie	15323	10/06
	JEAN Philippe	22816	10/06
<i>Directeur de course général :</i>	BATTE Pascal	28230	0805
<i>Directeur de course au PC de l'ES 1 :</i>	DANIEL Philippe	50805	10/04
<i>Directeur de course au PC de l'ES 2 :</i>	POIRATON Marie-Françoise	11252	08/16
<i>Directeur de course de l'ES 1 :</i>	ORILLAC Patrick	14992	10/04
<i>Directeur de course de l'ES 2 :</i>	RAYMOND Jean-Pierre	12215	10/04

<i>Directrice de course adjointe</i>	BOUCHON Françoise	17644	10/04
<i>Directeur de course voiture tricolore :</i>	PERRIER Jean-Pierre	21244	10/15
<i>Chargés des relations avec les concurrents :</i>	FOURCADE Jean-François	8460	10/06
	NOBLE Monique	120099	10/16
<i>Commissaires techniques :</i>			
<i>Responsable :</i>	BRUN Michel	52526	10/06
	GAUTHIER Eric	196863	10/15
	LAFOND Bernard	14448	10/03
	FOURCADE Alexandre	28760	10/06
<i>Chronométrage :</i>			
<i>Départ ES 1 :</i>	LAPOUGE Laurent	13530	11/01
	BRAUN Jacques	196195	10/04
<i>Arrivée ES 1</i>	MIKLOU Serge	187567	10/09
	GRENEREAU Jean-Pierre	15324	10/06
<i>Départ ES 2</i>	ZONTA Christiane	45048	10/03
<i>Arrivée ES 2</i>	LANGLAIS Michel	189630	11/10
<i>Commissaire vérifications administratives :</i>	LUCHE Brigitte	21825	10/05
<i>Responsable des commissaires</i>	MATHIEU Hervé	212064	10/05
<i>Médecin ES 1 :</i>	DOMEC Jean Pierre		
<i>Médecin ES 2 :</i>	AIELLO CARPENTIER Dominique		
<i>Classement informatique :</i>	BOUGEOIS Monique	132559	10/04
	DUCROCQ Frédéric	19399	10/04
<i>Chargé des relations avec la presse :</i>	ALEIXO Daniel	14108	10/05

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye *Cœur des Bastides* compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes 2018 coefficient 2.
- Le Championnat du Ligue du Sport Automobile d'Aquitaine-Guyane.
- Le Challenge des commissaires du Ligue du Sport Automobile d'Aquitaine-Guyane.

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés pourront trouver sur le site du rallye (asa-de-guyenne-et-du-villeneuvois.com) leurs heures de convocation pour les vérifications administratives et techniques qui auront lieu le :

- **Samedi 11 novembre 2017 de 14h00 à 18h45 pour les vérifications administratives**, Parc des expositions Georges Lapeyronie, 47300 VILLENEUVE SUR LOT ;
- **Samedi 11 novembre 2017 de 14h15 à 19h00 pour les vérifications techniques**, Parc des expositions Georges Lapeyronie, 47300 VILLENEUVE SUR LOT.

Tout équipage devra fournir les photocopies du passeport, des licences et permis de conduire par courrier joint à la demande d'engagement.

L'équipage devra présenter aux vérifications techniques les casques et combinaisons.

Les vérifications finales auront lieu au Garage BELBES à Monflanquin.

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC l'heure.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 3^{ème} Rallye *Cœur des Bastides* doit adresser à :
ASA GUYENNE ET DU VILLENEUVOIS - Secrétariat du rallye
Chez Madame LUCHE Brigitte
5, Rue Jean Perrin
47300 Villeneuve sur Lot
Ou par mail : luche.brigitte@neuf.fr

la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, au plus tard le mercredi 02 novembre 2017 à minuit (cachet de la poste faisant foi).

Cette demande d'engagement doit obligatoirement être accompagnée :

- Du chèque établi à **l'ordre de l'ASA GV**, correspondant au montant des droits d'engagement fixés à l'article 3.1.11.1P
- Des photocopies des deux permis de conduire, des deux licences, de l'autorisation du propriétaire de la voiture (si celui-ci n'est ni pilote ni coéquipier).

NOTA : Si la demande d'engagement est adressée par mail, l'inscription ne sera définitive qu'à réception du règlement des droits d'engagement, des photocopies des permis, licences et de l'original du formulaire d'engagement imprimé et envoyé au secrétariat du rallye.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 120 voitures maximum. Les organisateurs se réservent le droit d'annuler le Rallye si le nombre des engagés est inférieur à 40.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs :
 - o **300 €**
 - o **280 € pour les engagements envoyés avant le 23 octobre 2017 (cachet de la poste faisant foi)**
 - o **Une remise est consentie pour les membres de l'ASA de Guyenne et du Villeneuvois** (1 membre de l'équipage adhérent : - 10 €, 2 membres adhérents : - 20 €)
- Sans la publicité facultative des organisateurs : 600 €.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. Les chèques devront être établis à l'ordre de l'ASA GUYENNE ET VILLENEUVOIS. Pour être recevable, la demande d'engagement devra être intégralement et lisiblement complétée, **adresse mail comprise**.

En cas de forfait, l'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ de l'épreuve.

En cas de déclaration de forfait faite par ECRIT (fax ou mail identifié) avant le mercredi 1^{er} novembre 2017 à minuit, l'engagement sera intégralement remboursé. Au-delà de cette date, une retenue de 40% sera appliquée jusqu'au début des vérifications et la totalité sera encaissée passé ce dernier délai.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée uniquement dans le parc d'assistance indiqué dans le road-book.

Un seul véhicule d'assistance par concurrent est autorisé dans le parc. La vitesse dans le parc d'assistance est limitée à 20 km/h. Des contrôles seront effectués.

Les remorques sont interdites dans le parc d'assistance et devront impérativement être stationnées à l'endroit prévu à cet effet au Parc des expositions Georges Lapeyronie, 47300 VILLENEUVE SUR LOT.

Le dimanche 12 novembre 2017, jour de la compétition, **les voitures de tourisme des accompagnants seront interdites d'accès dans l'enceinte du parc d'assistance.**

Au parc d'assistance, il est demandé aux concurrents :

de tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un **extincteur en état de fonctionnement** pour foyer A, B, et C d'une capacité minimale de 5 Kg, ayant fait l'objet d'un contrôle

depuis moins de 2 ans.

de disposer sous chaque voiture de course une **bâche étanche et résistante aux hydrocarbures** d'une surface au moins égale à celle de la voiture.

de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.

La pénalité pour défaut d'extincteur, de bâche ou d'absence de nettoyage au parc d'assistance est de 200€.

Durant le temps du rallye, aucune circulation ne sera tolérée dans le parc d'assistance, à l'exception des voitures de course, sous peine de pénalités.

4.3.2.3P. LIMITATION DE CHANGEMENTS DE PIÈCES

Conforme au règlement standard FFSA.

4.6.P. IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

4.6.1.P. Pour tous les rallyes la surface de la plaque d'immatriculation avant (520mm x 110mm) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas elle ne pourra être achetée ou utilisée par les concurrents.

A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520mm x 110 mm), permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.

L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du règlement standard des rallyes 2016.

4.8.P. EXTINCTEURS

Les extincteurs installés conforme à la liste N° 16 devront être obligatoirement dégoupillés avant le départ de l'ES. Une interdiction de prendre le départ pourra être prononcée par le Directeur de Course en cas de non-respect de cet article.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et facultative de l'organisateur, ainsi que son emplacement, sera remise aux concurrents aux vérifications administratives. Des contrôles seront effectués dans le but de vérifier son bon positionnement sur la voiture (un plan de pose sera fourni).

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le 3^{ème} Rallye *Cœur des Bastides* représente un parcours de 110,90 kms.

Il est divisé en 1 étape de 3 sections.

Il comporte 5 épreuves spéciales d'une longueur totale de 38,50 kms.

Les spéciales sont :

- **Spéciale des Bastides:** 7,9 kms, à parcourir trois fois.
- **Spéciale de la Lède:** 7,4 kms, à parcourir deux fois.

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « itinéraire et horaires ».

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA. **Les concurrents devront faire preuve de prudence, de discrétion et de courtoisie vis-à-vis des riverains dans les localités traversées.**

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu le dimanche 5 novembre 2017 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00 et le samedi 11 novembre 2017 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00.

Le nombre de passage est limité à 3 AU MAXIMUM.

Le respect du Code de la route est obligatoire.

Afin de respecter la sécurité et la tranquillité des riverains, des contrôles permanents seront mis en place par l'organisateur.

Des numéros d'identification seront distribués avec le road-book et devront être apposés en haut à droite du pare-brise de la voiture de reconnaissance, afin de faciliter ces contrôles.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : chasuble orange.
- Chef de poste : chasuble orange.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

La répartition se fera de la façon suivante :

SCRATCH : 1^{er} : 450 € 2^{ème} : 350 € 3^{ème} : 300 €

GROUPE : Groupes A/FA, N/FN, F2000, R et GT de série

Partants Classement	De 2 à 4	De 5 à 9	De 10 à +
1 ^{er}	230 €	280 €	280 €
2 ^{ème}	100 €	190 €	190 €
3 ^{ème}			140 €

CLASSE : Les classes A5K / A6K et A7K / A7S seront regroupées avec leur classe respective A5 / A6 et A7.

Partants Classement	De 2 à 4	De 5 à 9	De 10 à +
1 ^{er}	200 €	280 €	280 €
2 ^{ème}		120 €	120 €
3 ^{ème}			80 €

Classement Féminin : 1^{ère} : 150 € (si plus de deux partantes)

Les prix ne sont pas cumulables, ni redistribuables, et seront remis uniquement aux équipages présents à la remise des prix. Des coupes récompenseront les 3 premiers du scratch, les 3 premiers de chaque classe

et le 1^{er} équipage féminin. Les coupes ne seront pas cumulables. Les commissaires de route seront récompensés.

La remise des prix se déroulera le dimanche 12 novembre 2017, à l'ouverture du parc fermé, Parc des expositions Georges Lapeyronie à Villeneuve sur Lot.